



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

RÉSIDENCE DE CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE 2024 / 2025

« *Art/Science* »

À destination des artistes-autrices ou auteurs photographes

—— **APPEL À CANDIDATURE**

[Préambule]

Depuis 2009, l'Université de Montpellier met en œuvre une politique engagée en matière d'art et de culture à l'attention des membres de la communauté universitaire. La rencontre avec des artistes, l'accès à des événements et ateliers de pratique artistique offrent aux étudiantes, étudiants et personnels la possibilité de se forger une culture artistique et contribuent à l'épanouissement individuel.

Pour l'année 2024/2025, l'Université de Montpellier accueille une artiste-auteurice photographe ou un artiste-auteur photographe, ou une équipe artistique en résidence sur les sites de Montpellier avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie.

L'artiste ou l'équipe artistique travaillera conjointement avec des étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants et personnels administratifs.

[Environnement et contexte d'accueil]

L'Université de Montpellier

L'université de Montpellier regroupe près de **55 000 étudiantes et étudiants** répartis dans **17 composantes de formation**¹ situées sur l'ensemble du territoire d'Occitanie : Montpellier, Béziers, Carcassonne, Mende, Nîmes, Perpignan, Sète... :

- **8 facultés** : Droit et Science politique, Economie, Education, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Sciences, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
- **7 instituts** : Montpellier Management (MOMA), Préparation à l'Administration Générale (IPAG), Institut d'Administration des Entreprises (IAE), Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - Académie de Montpellier (INSPE), IUT de Béziers, IUT de Montpellier-Sète, IUT de Nîmes
- **2 écoles** : l'Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement (OREME), Polytech Montpellier.

Au-delà du domaine de la formation, l'Université de Montpellier comporte également **74 structures de recherche**² rassemblées autour de **5 thématiques scientifiques**³. Près de **5 100 personnels** (enseignantes et enseignants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques) y travaillent.

Plus d'infos : www.umontpellier.fr

¹ Pour le détail des UFR, écoles et instituts : www.umontpellier.fr/universite/composantes

² Pour le détail des structures de recherche : www.umontpellier.fr/recherche/unites-de-recherche

³ Agriculture – Environnement – Biodiversité / Biologie – Santé / Chimie / Mathématiques – Informatique – Physique – Systèmes / Sciences sociales

Le service art & culture / direction vie des campus de l'Université de Montpellier

Le service art & culture, partie intégrante de la direction vie des campus, a pour mission de proposer des actions qui encouragent et favorisent l'ouverture des étudiantes, étudiants et des personnels au monde de la culture et aux différents modes d'expression artistique.

L'action du service se décline en différents axes : ateliers de pratique artistique, programmation de manifestations culturelles sur les campus, actions de médiation avec les structures culturelles du territoire, soutien aux initiatives culturelles émanant des différents acteurs universitaires (étudiantes, étudiants, enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, associations culturelles, composantes, laboratoires de recherche).

L'accueil d'artistes en résidence constitue un des temps forts de l'action culturelle et artistique du service.

Plus d'infos : art.edu.umontpellier.fr

[Thématique]

« Art/Science »

La résidence est l'opportunité d'explorer, d'imaginer et de concevoir des formes artistiques où se rencontrent art et science.

Sont éligibles les projets abordant cette rencontre tant sur le fond (à travers le sujet traité) que sur la forme (techniques de prise de vue ou de tirage, supports d'impression ou de diffusion...).

Cette thématique fait par ailleurs écho aux expositions développées par le MO.CO. en 2025 à Montpellier.

Nb : Les projets s'articulant autour du patrimoine historique et scientifique de l'Université ne sont pas éligibles dans le cadre de ce projet, de même que les projets purement illustratifs (prises de vue au microscope, photographies d'organismes végétaux ou animaux, etc...)

[Objectifs]

La résidence se déroulant au cœur d'un lieu de connaissance, de transmission et de vie étudiante, ses objectifs sont multiples. Au-delà de l'acte de recherche et de création, qui constituent la large majorité du temps de la résidence, le ou la photographe est invité à confronter sa pratique et son univers au quotidien de la communauté universitaire en suivant trois axes principaux :

- ❖ **Sensibiliser** : Toucher un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants autour d'un projet visuel et photographique.
- ❖ **Initier** : Inviter les étudiantes et étudiants à découvrir ou se perfectionner au sens des images, à la prise de vue, à la transmission par l'image, par des procédés de création qui accrocheront leurs regards et susciteront leur intérêt et leur curiosité.

- ❖ **Impliquer** : Aller à la rencontre et échanger avec la communauté universitaire dans le processus de création.

Le partage de l'expérience de la création étant au centre de notre démarche, nous souhaitons développer activement une résidence artistique autour de l'échange et de la participation.

La résidence doit permettre d'engager un dialogue autour de « la fabrique » de l'œuvre. Ses dimensions conceptuelles, esthétiques et techniques sont interrogées au travers d'actions de médiation pensées par l'artiste ou l'équipe artistique. Le travail d'exploration et de production est envisagé en relation avec les structures de recherche et de formation de l'Université, le cadre de vie universitaire, les habitudes des étudiantes, étudiants et personnels.

[Déroulé de la résidence]

Le ou la photographe accueillie s'immerge sur les sites de Montpellier et s'imprègne des échanges avec les étudiantes, étudiants, enseignantes, enseignants, enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, chercheuses, chercheurs et personnels administratifs et techniques.

Lieu de la résidence :
Montpellier

Durée⁴ :

La durée totale de la résidence s'élève à **13 semaines soit 65 jours ouvrables** répartis entre **octobre 2024 et décembre 2025**.

- Le temps de résidence se répartit à hauteur de **70 %** consacré à la création soit un minimum d'environ **45 jours**.
- **30 %** du temps est dédié à la médiation et de temps d'échanges et de co-construction du projet, représentant environ **20 jours** de médiation sur la totalité de la résidence⁵.

Planning prévisionnel :

1ère étape : exploration et recherche

Octobre – décembre 2024

- Prise de contact avec la communauté universitaire
- Exploration et immersion au sein de la vie étudiante, des lieux (campus, amphi, salle de cours TP et TD, laboratoires, bibliothèques universitaires, associations étudiantes, etc.) ...
- Animation d'ateliers de pratique artistique sur la démarche de l'artiste

2ème étape : poursuite de création

Janvier – mars 2025

- Approfondissement du contact avec la communauté universitaire, en lien avec le projet artistique.

⁴ Sur la base de la circulaire n° 2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences.

⁵ Sur la base des recommandations de la Charte déontologique du réseau Arts en résidence.

- Travail de conception et de réalisation de l'œuvre
- Étape de restitution intermédiaire : à déterminer avec le service art & culture
- Animation d'ateliers de pratique artistique sur la démarche de l'artiste
- Rencontres et actions de médiation en direction de la communauté universitaire et du grand public

3ème étape : création et restitution finale

Avril – mai 2025

- Finalisation de l'œuvre
- Animation d'ateliers de pratique artistique sur la démarche de l'artiste
- Rencontres et actions de médiation en direction de la communauté universitaire et du grand public
- Restitution du travail finalisé au printemps 2025

4ème étape : diffusion de l'œuvre sur d'autres sites de l'UM

Septembre - décembre 2025

- Présentation de l'œuvre
- Animation d'ateliers de pratique artistique sur la démarche de l'artiste
- Rencontres et actions de médiation en direction de la communauté universitaire et du grand public
- Restitution du travail finalisé automne 2025

[Moyens mis en œuvre]

Conditions financières⁶ :

Recherche et création

L'artiste-auteur ou artiste-auteure photographe recevra une enveloppe de **5 600 € TTC** consacrée à la recherche et la création.

Une enveloppe de **2 000 € TTC** est prévue pour la prise en charge des frais de production.

Médiation

Une enveloppe de **2 400 € TTC** est destinée à l'encadrement des actions de médiation et des ateliers de pratiques artistiques réparties sur toute la durée de la résidence.

Cession de droit

Dans le cadre de la restitution de l'œuvre, une enveloppe de **1 000 € TTC** est prévue pour la cession des droits de représentation.

Frais de vie / per diem

Une enveloppe de **2 500 € TTC** servira à subvenir aux éventuels frais de transports, hébergements et repas (sur justificatifs).

Ressources :

En fonction des besoins du projet, un espace sera mis à disposition sur le campus de Triolet.

⁶ Ces montants s'entendent sous réserve de l'octroi des crédits de la DRAC Occitanie.

Pilotage de la résidence :

La résidence de recherche et création est pilotée par le service art & culture –
Direction vie des campus.

Personne référente :

Éléonore Szturemski – responsable du service art & culture
04 67 14 46 65 - dvc-culture@umontpellier.fr

[Sélection]

DATE LIMITE DE CANDIDATURE
Lundi 27 mai 2024 — 12h

Candidature à transmettre par courriel ou par logiciel de transfert de fichier au format PDF à Éléonore Szturemski / eleonore.szturemski@umontpellier.fr

Chaque candidature doit être accompagnée :

- d'un **curriculum vitae** détaillant le parcours de l'artiste (formation, expositions, prix, bourse, etc.) ;
- d'une **note d'intention** décrivant la démarche globale envisagée dans le cadre de cette résidence (maximum une page A4) ;
- d'un **dossier artistique** présentant un ensemble d'œuvres représentatives de la démarche artistique (maximum 3 Mo) ;
- d'un **avis de situation SIRET** de moins de 3 mois au nom de l'artiste.

Les candidatures seront examinées début juin 2024 lors d'un entretien (en présentiel ou visio) avec le comité de sélection constitué des membres du service art & culture, d'actrices et acteurs de la vie culturelle de l'Université de Montpellier, de représentantes ou représentants de la DRAC Occitanie et sous la responsabilité de la Vice-Présidente FVU en charge de l'art et de la culture contemporaine.




Les candidates et candidats seront tenus informés dès la prise de décision du comité.

Les membres de la commission veilleront à :

- La qualité artistique du projet, et notamment des actions de médiation ;
- L'originalité et la créativité du projet artistique, tant dans la résidence que dans sa restitution ;
- La capacité à impliquer la communauté universitaire dans le projet ;
- La présence régulière sur le terrain en lien avec le rythme universitaire ;
- La faisabilité technique et financière du projet ;
- L'attention aux différentes modalités présentées dans cet appel à projet.

[Renseignements et informations]

Éléonore Szturemski, responsable du service art & culture
Louise Robert / Hugo Sinatora, chargés de projets culturels

 04 67 14 46 65 / 04 67 14 48 34
 dvc-culture@umontpellier.fr
 art.edu.umontpellier.fr/